

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 15 juin 2020

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION :

A DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 5 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 10 000 € ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- De procéder, pour les projets d'investissement dont le montant ne dépasse pas 150 000 €, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- A **DECIDE avec effet au 27 mai 2020** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoints au maire comme suit :

- Maire : 35.4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement l'indice 1027
- Adjoints au maire : 9.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement l'indice 1027, par le nombre d'adjoints

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 27 mai 2020 annexé à la délibération

FONCTION	NOM, PRENOM (facultatif)	MONTANT MENSUEL BRUT au 27/05/2020	POURCENTAGE INDICE 1027
Maire	MILLORIT Anne-Gaud	1376.85 €	35.4
1 ^{er} adjoint	SOULABAILLE Jérôme	361.71 €	9.3
2 ^{ème} adjoint	LEDOUIT Mickaël	361.71 €	9.3
3 ^{ème} adjoint	AUPETIT Irène	361.71 €	9.3
Total mensuel		2 461.98 €	

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

16 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations ont été créées :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Appel d'Offres (CAO)	Président : Anne-Gaud MILLORIT Membres : Mickaël LEDOUIT Enguerrand ROUZIC Mickaël TARDIVEL	Président : Edouard DELAIRE Membres : Fanny PERROT Sylvie ROBILLARD Irène AUPETIT

COMMISSIONS	MEMBRES
Urbanisme et Aménagement du territoire	Irène AUPETIT Enguerrand ROUZIC Mickaël LEDOUIT

Travaux	Mickaël LEDOUIT Enguerrand ROUZIC Mickaël TARDIVEL Irène AUPETIT Edouard DELAIRE
Vie culturelle et associative	Mickaël LEDOUIT Azilis CAOUISSIN Karel VAN DAELE Jérôme SOULABAILLE Vassili OLLIVRO Fanny PERROT
Finances	Jérôme SOULABAILLE Mickaël LEDOUIT Irène AUPETIT Karel VAN DAELE
Vie sociale	Jérôme SOULABAILLE Julie GAUDIN Azilis CAOUISSIN Sylvie ROBILLARD
Ressources Humaines	Jérôme SOULABAILLE Mickaël LEDOUIT Irène AUPETIT
Vie Scolaire	Jérôme SOULABAILLE Mickaël TARDIVEL Vassili OLLIVRO Fanny PERROT Azilis CAOUISSIN Julie GAUDIN
Communication	Azilis CAOUISSIN Sophie LANGUILLE Vassili OLLIVRO Julie GAUDIN
Numérique et informatique	Jérôme SOULABAILLE Mickaël TARDIVEL
Environnement, écologie et Fleurissement	Irène AUPETIT Sophie LANGUILLE Edouard DELAIRE Azilis CAOUISSIN Karel VAN DAELE Sylvie ROBILLARD
Eau et assainissement	Irène AUPETIT Sophie LANGUILLE
Patrimoine	Mickaël TARDIVEL Vassili OLLIVRO Edouard DELAIRE Enguerrand ROUZIC
Tourisme	Irène AUPETIT

	Véronique PEIGNE Karel VAN DAELE Enguerrand ROUZIC
Travail collectif	Irène AUPETIT Julie GAUDIN Azilis CAOUISSIN
Commerce, artisanat et vie économique	Véronique PEIGNE Sylvie ROBILLARD Vassili OLLIVRO

DESIGNATION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Délégation	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal de Gendarmerie	Mickaël TARDIVEL Véronique PEIGNE	
Petite Cité de Caractère	Enguerrand ROUZIC Anne-Gaud MILLORIT	Sylvie ROBILLARD Karel VAN DAELE
Plus beaux villages de France	Enguerrand ROUZIC Mickaël LEDOUIT	
Syndicat Départemental d'Energie	Anne-Gaud MILLORIT	Sophie LANGUILLE
Syndicat Mixte d'Arguenon Penthièvre	Jérôme SOULABAILLE	Sophie LANGUILLE
Centre de Gestion des Côtes d'Armor	Irène AUPETIT	
CNAS	Julie GAUDIN	
Mission Locale	Azilis CAOUISSIN	
Agence Locale de l'Energie	Edouard DELAIRE	
Correspondant Défense	Enguerrand ROUZIC	
Correspondant Sécurité Routière	Mickaël TARDIVEL	
Référent Electricité	Mickaël TARDIVEL	
SPL LAMBALLE TERRE ET MER TOURISME	Irène AUPETIT	

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION :

- **VALIDE** le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 250 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes : 250 000 € indexés sur Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0,00 % (à titre indicatif : index Euribor 3 mois moyenné du mois de mars 2020 = 0,41% soit un taux de 0,69%) + marge de 1,10% + frais de dossier : 0,25 % du montant de la ligne.

RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION :

- **VALIDE** le renouvellement du contrat de maintenance informatique avec la société GIGAPRO pour une durée de 30 heures par an pour un montant de 1 988 € TTC pour la période du 09 juillet 2020 au 08 juillet 2021

CAP ARMOR : TARIFS SAISON 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** les tarifs des activités CAP ARMOR pour la saison 2020 comme suit :

Animation	TARIFS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animations réalisées par l'animatrice de CAP ARMOR ▪ Tir à l'arc réalisé par les animateurs sportifs de Lamballe terre et mer ▪ Animations pour les moins de 6 ans accompagnés de leurs parents (balades poneys, escapade Moncontouraise) 	Gratuit
Activités et sortie ½ journée	3 €
Sortie Journée	6 €

LAMBALLE TERRE ET MER CREATION D'UN FONDS LOCAL DE SOUTIEN COVID-19

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS :

- **DECIDE** de donner un avis **DEFAVORABLE** à la création du fonds local de soutien COVID19 en raison de plusieurs points :

1. Capacité financière de la commune / Poids sur le budget communal :

Les marges de manœuvre du budget de fonctionnement sont très limitées. L'impact financier de la crise sanitaire sur le budget de la commune n'est pas encore connu, notamment au

niveau des recettes non engrangées. Des dépenses exceptionnelles ont été réalisées comme l'achat des masques, équipements de sécurité sanitaires, etc...estimés à 5 000 € par exemple.

2. Pertinence du dispositif proposé :

Le conseil municipal interroge la pertinence, l'efficacité, et le caractère équitable d'une aide directe aux entreprises, sans savoir si les entreprises en ont réellement besoin, si elles ont déjà perçu des aides ou non, si le montant proposé aura un réel impact. De plus, ces aides sont octroyées sans condition pour les entreprises, ni sociales, ni environnementales.

Sur la proposition en elle-même, le deuxième volet d'accompagnement aux entreprises en difficulté mériterait cependant d'être développé (qui correspond à 50% du coût global).

- 3. Souhait de proposer un accompagnement différent aux entreprises du territoire,** qui ne soit pas nécessairement financier (communication, signalisation, aménagement...), à étudier avec les entreprises et commerces locaux.

4. Le choix de pouvoir travailler conjointement sur cette question sans précipitation :

Le conseil communal considère que la date limite du 28 juin fixée ne permet pas de prendre le temps de la réflexion, et de la concertation avec les entreprises, les commerces, les habitants.

QUESTIONS DIVERSES

1. Autorisation de terrasse

Madame le Maire expose qu'à titre personnel, elle a déposé auprès des services de la mairie une demande de renouvellement d'autorisation de terrasse pour la saison estivale 2020 pour le Café du Théâtre. Elle fait également part de sa demande d'interdiction de circulation les dimanches des mois de juillet et d'août pour y installer la terrasse au niveau de la rue docteur sagory (entre les intersections de la rue du saint-sacrement et de la rue du temple). Etant juge et partie sur cette question, elle propose au Conseil Municipal d'en délibérer.

Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ACCORDE** à Madame MILLORIT Anne-Gaud l'autorisation de terrasse pour la saison estivale 2020
- **DECIDE** de l'interdiction de circulation les dimanches des mois de juillet et d'août aux conditions mentionnées ci-dessus
- **AUTORISE** les adjoints au maire à signer les documents individuels et tout documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

L'intégralité du Procès-verbal du Conseil Municipal est disponible en mairie sur simple demande et affiché dans le hall de l'accueil.